



CCCPS / 2022 / DE078
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 juin 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Isabelle CHANVILLARD ; Cédric FERMOND ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Jean-Louis BAUDOUIN à Franck MONGE ; Marcel BONNARD à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Jean Christophe AUBERT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Audrey CORNEILLE à Ruth AZAÏS ; Dominique DELAYE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Hélène PELAEZ BACHELIER ; Thierry GUILLOUD à Boris TRANSINNE ; René-Pierre HALTER à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à Rodène BODIN CASALIS ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Frédéric TRON à Hélène PELAEZ-BACHELIER et Arnaud VANNIER à Patricia PUC.
Absents	Samuel ARNAUD ; Sarah DUVAUCHELLE ; Caryl FRAUD et Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Hélène PELAEZ-BACHELIER

Convention avec ADTIM FTTH pour l'Ecoparc du Pas du Lauzun

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

En Ardèche et en Drôme, les collectivités se mobilisent pour l'aménagement numérique de leur territoire. Au moment où les opérateurs privés déploient leur réseau de fibre, l'intervention publique est nécessaire pour assurer l'égalité d'accès au très haut débit, sur l'ensemble du territoire. C'est la mission du Syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique).

Pour déployer ce grand projet, le Syndicat ADN a confié, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), l'exploitation technique de son réseau et sa commercialisation aux opérateurs de services, à la société « ADTIM FTTH ». La convention de délégation de service public a été notifiée à Valence le 6 Janvier 2017. Cette convention est conclue pour une durée de 18 ans à compter du 1er Janvier 2018, et prendra donc fin le 1er Janvier 2036.

ADTIM FTTH est un opérateur de réseaux et services de communications électroniques exerçant régulièrement son activité à l'issue d'une déclaration effectuée le 13 Juin 2017 auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (« ARCEP »). Il endossera le rôle d'opérateur d'immeuble pour les habitants de l'Immeuble et commercialisera les fibres déployées aux profits des opérateurs de services choisis par les habitants de l'Immeuble.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Un Propriétaire (les propriétaires privés ou public, syndics de copropriété, les bailleurs sociaux) qui dispose d'un bien et qui souhaite le raccorder au réseau de fibre optique doit conventionner avec ADTIM FTTH, afin de l'autoriser à accéder aux parties communes générales de l'Immeuble, aux infrastructures d'accueil et aux lignes de communications électroniques en fibre optique déjà en place et ainsi permettre le raccordement dudit bien et de ses locaux au réseau de fibre optique ADN.

Sur la partie privée de l'Ecoparc du Pas de Lauzun appartenant à la CCCPS, la Communauté de communes a installé un réseau de gaines pour pouvoir donner l'accès à la fibre aux entreprises de la ZAC. Ainsi, pour installer la fibre optique jusqu'aux parcelles des entreprises, la CCCPS doit signer une convention avec ADTIM FTTH pour qu'il puisse poser et entretenir la fibre optique. Une fois la fibre installée dans les fourreaux, la zone deviendra « éligible » et les entreprises pourront avoir accès à la fibre avec leur fournisseur d'accès internet.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le projet de convention avec ADTIM FTTH, de mise à disposition, d'installation, de gestion et d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre Optique sur la ZAC du Pas de Lauzun.

III. Visas

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 et des articles R. 9-2, R. 9-3 et R. 9-4 du CPCE

VU la convention de délégation de service public entre du Syndicat mixte ADN et ADTIM FTTH notifiée à Valence le 6 Janvier 2017

VU la déclaration effectuée le 13 Juin 2017 auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes permettant à ADTIM FTTH d'être opérateur de réseaux et services de communications électroniques

VU la nécessité d'installer rapidement la fibre optique pour les entreprises implantées ou en cours d'implantation sur l'Ecoparc du Pas de Lauzun

VU le projet de convention avec ADTIM FTTH annexé à la présente

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le projet de convention de mise à disposition de lignes de communications électroniques avec La société ADTIM FTTH pour permettre la pose et l'entretien de la Fibre optique sur la ZAC du Pas de Lauzun à Aouste-sur-Sye,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 juin 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Projet de convention avec ADTIM FTTH, de mise à disposition, d'installation, de gestion et d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre Optique et ses annexes.

Le 23/06/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

